

COMMISSION SITES ET ESPACES DE PRATIQUE

Rapport d'activité 2019

Les sites et espaces de pratique restent l'une des priorités de la FFVL.

Contrairement aux autres fédérations et/ou institutions, la gestion **de près de 1 000 sites** que dénombre la FFVL incombe aux clubs, clubs-école et autres structures affiliées, malgré quelques exceptions sur le territoire tel que le Pilat, Saint-André-des-Alpes, Saint-Vincent-les-Forts, Le puy de Dôme...

Cette organisation structurelle territoriale de la CNS reste dans la forme d'architecture la plus adaptée pour répondre à une gestion pertinente des sites et espaces de pratique qu'elle soit locale, départementale ou régionale.

La CNS doit aussi tenir compte des nouveaux outils de communication et réfléchir à leur utilisation tout en conservant le contrôle de la diffusion de nos informations.

Sur les 86 800,00 € accordés au fonctionnement 2019 de la CNS, la répartition s'est faite sur trois postes :

- les sites et espaces de pratique (87 %) ;
- les balises météo (9 %) ;
- et l'espace aérien (4 %).

Le budget consacré aux manches à air s'est élevé à hauteur de 19 % de la part consacrée au fonctionnement des sites ; comme il n'y aura pas de budget alloué aux manches à air en 2020, cette part sera réinjectée dans le fonctionnement général de la CNS.

Concernant les demandes de subvention : 2019 est en baisse au regard de 2018, la somme engagée par la CNS correspond à 13 % de la part sites et espaces de pratique.

Les grands projets pluriannuels expliquent semble-t-il cette baisse des demandes sur ces deux dernières années. De nouveaux projets se mettent en place et nous devrions voir les demandes de subvention reprendre le chemin de la hausse en 2020.

L'évolution des fiches sites progresse, il est maintenant possible dans la déclaration d'accessibilité des décollages et atterrissages pour les **Personnes à Mobilité Réduite (PMR)** d'affiner l'information en utilisant des menus déroulants qui vont permettre aux pratiquants d'identifier les moyens mis à disposition qu'ils soient de l'ordre de l'humain, de la logistique ou du matériel.

Une demande sera faite en 2020 pour l'attribution d'une nouvelle fréquence radio, en complément de la 143 987.5 Mhz principalement utilisée dans l'écoute des balises et les secours. Cette fréquence supplémentaire permettra, contrairement à celle déjà existante, d'échanger entre pilotes tout en respectant la réglementation liée à l'utilisation des ondes radios.

Une réflexion est en cours sur une nouvelle répartition de la part nationale réservée aux ligues (43 000 €) dans le cadre du fonctionnement des sites. Un nouveau calcul qui consiste à prendre en compte le nombre de sites régionaux conventionnés et enregistrés dans la base de données FFVL. Ce mode de calcul a pour ambition une répartition plus juste de la subvention accordée aux ligues mais aussi de revaloriser le conventionnement des sites et leur enregistrement dans la base de données.

D'autres travaux sont encore en cours au sein de la CNS comme le recensement des obstacles. La complexité du travail à effectuer demande du temps. Pour l'instant l'élaboration de cet outil reste entre les mains d'un petit groupe de travail, il devrait voir son cercle s'élargir en 2020 en une concertation sera ouverte aux acteurs locaux.

Alain Étienne
Président de la commission Sites et espaces de pratique